



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

- 9 JAN. 2023

Madame, Monsieur le Maire,

L'USAN a déposé le 1^{er} octobre 2022 une demande sollicitant la prolongation de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 relatif au plan de gestion écologique de l'Yser et de ses affluents.

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie durant une période d'un (1) mois au moins, copie l'arrêté préfectoral complémentaire du 03 décembre 2022 modifiant cet arrêté.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du
Service Eau Nature et Territoires

Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et Territoires

po.
Thierry DUTILLEUL
Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial Flandres Littoral
PJ : 1 copie de l'arrêté préfectoral complémentaire

Voir liste ci-jointe

Réf. : **13/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Liste des destinataires :

Communes d'Arnèke, Bambecque, Bavinchove, Boeschepe, Bollezeele, Broxeele, Buysseure, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Godewaersvelde, Hardifort, Herzeele, Hondeghem, Hondshoote, Houtkerque, Lederzeele, Ledringhem, Noordpeene, Ochtezeele, Oost-cappel, Oudèzeele, Oxdelaere, Rexpoede, Rubrouck, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Staple, Steenvoorde, Terdeghem, Vockerinckhove, Wemaers-cappel, West-Cappel, Winnezeele, Wormhout, Wylder, Zegerscappel, Zermezeele et Zuytpenne.